## **COMMUNE DE VAUREAL**

**ARRETE N° 32/2023/ST** 

**NOMENCLATURE ACTES:** 

8.3 Voirie

## ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT ENTRETIEN ESPACES PUBLICS COMMUNAUX VILLE DE VAUREAL ANNEE 2023

## Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU l'article L.2212-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs de police du Maire,

VU l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs du Maire concernant la police de la circulation et du stationnement,

VU l'article R.417-10 du code de la route relatif aux sanctions applicables aux véhicules gênant la circulation,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

VU l'arrêté de délégation de signature n° 109/2020/AG par lequel Madame le Maire autorise Monsieur Daniel VIZIERES adjoint en charge des secteurs relatifs aux commerces et aux espaces publics, à signer les arrêtés relatifs aux travaux, à la circulation ainsi qu'à l'occupation du domaine public,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour la ville de Vauréal, de procéder à l'entretien des espaces publics communaux (propreté, travaux et espaces verts), pour l'année 2023,

CONSIDERANT que l'exécution de ces travaux entraînera des restrictions de circulation et de stationnement,

## ARRETE

ARTICLE 1 : Des travaux d'entretien des espaces publics communaux (propreté, travaux et espaces verts) seront réalisés durant l'année 2023.

ARTICLE 2: Les travaux s'effectueront en chaussée rétrécie. La vitesse sera limitée à 30km/h.

La circulation sera alternée manuellement.

Le stationnement sera interdit à tout véhicule à l'emplacement des travaux et sur 20 m de part et d'autre de cette zone.

Tout stationnement à ces emplacements sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière au frais du propriétaire.

**ARTICLE 3 :** Les travaux d'entretien des espaces publics communaux seront réalisés par la ville de Vauréal - 1, place du Cœur Battant - 95 490 VAUREAL - Contact : accueil des Services Techniques - n° de tél : 01.34.24.71.68.

**ARTICLE 4**: Les autorités de police Municipale et Nationale sont habilitées à prendre toutes les dispositions nécessaires, complémentaires ou modificatives du présent Arrêté Municipal, pour garantir la sécurité du public et le bon déroulement des travaux.

**ARTICLE 5 :** La signalisation sera conforme à l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire. La fourniture, la mise en place des panneaux sont à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier par la commune.

**ARTICLE 7 :** Madame Le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 26 janvier 2023

Pour le Maire de Vauréal, Par délégation,

L'Adjoint en charge des secteurs relatifs aux commerces et aux espaces publics

**Daniel VIZIERES** 

Date exécutoire :

----3-1--JAN:--2023-

Date de notification:

3 1 JAN. 2023

Date de mise en ligne : .....3.1 JAN. 2023.

SPALOS FAMOS

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.